CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :
Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Christophe BLANCHARD - Florence COLLARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Étaient excusés :
Olivier BERTRAND qui donne pouvoir à Nicole COTILLON
Patrick PASTUREAU

19h30 à 20h30 - Intervention de Jérôme BARON, Vice-Président Agglo2B pour le Plan Climat Air Energie et Thomas PAITRY, Chargé de mission Agglo2B dans ce même domaine, pour une présentation de la Loi APER (Loi Accélération de la production des énergies renouvelables) et de son application pratique sur notre commune.

I. Adoption du compte-rendu de la séance du 02 octobre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Vivre Ensemble

Téléthon 2023
Celui-ci se déroulera le samedi 9 décembre prochain en partenariat avec les associations de la commune. Le thème de cette année est « Muscle ton Téléthon ». Un flyer reprenant l'organisation de cette matinée d'animation sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

Boîte à livres
Plusieurs habitants nous ont sollicité pour la mise en place d'une boîte à livres. Elle pourrait être installée dans le sas d'entrée de la Mairie. La réflexion est en cours.

Marché de Noël
L'APE et le comité des fêtes ont présenté le programme du marché de Noël à la commission. Il aura lieu les samedi 25 et dimanche 26 novembre avec un repas proposé le samedi soir (tartiflette) et le dimanche midi (fouées).

III. Relyens : assurance statutaire – choix des taux

La commune doit renouveler son contrat d'assurance pour les risques statutaires 2024/2027. Nous avions adhéré au marché public lancé par le CDG 79. C'est l'assureur RELYENS qui a été retenu. Il a fait plusieurs propositions en différenciant les agents CNRACL et IRCANTEC. Un comparatif des garanties actuelles et celles proposées dans ce nouveau contrat est présenté.

Mme le Maire propose de souscrire les mêmes garanties pour tous les agents (fonctionnaires ou contractuels), soit :

- 6,15 % pour les fonctionnaires (horaire contractuel de 28 h et plus),
- 0,70 % pour les fonctionnaires (horaire contractuel inférieur à 28 h) et les contractuels.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour suivre la proposition décrite ci-dessus

IV. Réflexion sur les jardins communaux et tarifs à compter du 01/01/2024

Une analyse des pratiques des communes voisines et un métrage des superficies de chaque parcelle a été faite pour nous permettre de rendre plus cohérente les prix de location des jardins communaux. Il faut rappeler que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis plus de 15 ans. Mme le Maire propose la grille de tarification suivante.

Jusqu'à 150 m2	15 €/ an
De 150 à 250 m2	20 €/ an
De 250 à 350 m2	25 €/ an
Au-delà de 350 m2	30 €/ an

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024

Il reste une parcelle de 200 m2 devant les anciens bâtiments communaux qui ne peut pas être utilisée en jardin du fait de la nature du sol. M. et Mme BOITEAU ont fait savoir qu'ils seraient intéressés pour acheter cette parcelle qui est zonée U (urbanisable). Elle n'est pas viabilisée mais les réseaux passent au droit de la parcelle Chemin de Villeneuve et Rue du Logis. Mme le Maire rappelle que les parcelles des 2 lotissements sont vendues 22 € du m2. Après discussion, il est proposé de consulter notre notaire pour avoir la valeur du marché pour ce type de terrain.

M. et Mme BESNARD nous ont fait une demande de parcelle pour y faire un jardin. Il reste à ce jour la parcelle derrière le calvaire. Il faut en vérifier la superficie et Mme le Maire va leur proposer.

V. Travaux en régie : salle de sieste école et local rangement périscolaire

En fin d'année, plusieurs écritures comptables pour travaux en régie doivent être enregistrées afin de basculer leur montant total du compte de fonctionnement vers le compte d'investissement.

Salle de sieste de l'école					
FOURNISSEUR	*OBJET*	*DATE*	*MANDAT / BORD*	*ARTICLE*	*MONTANT TTC*
RULLIER BOIS	Baguettes d'angle	15/01/2023	51 / 5	60632	271,92 €
RULLIER BOIS	Lambris et plinthe	31/12/2022	55 / 5	60632	708,50 €
RULLIER BOIS	Baguettes d'angle et plinthe	15/02/2023	107 / 16	60632	139,55 €
				TOTAL	1 119,97 €

Nombre d'heures :	52

Local périscolaire					
FOURNISSEUR	*OBJET*	*DATE*	*MANDAT / BORD*	*ARTICLE*	*MONTANT TTC*
RULLIER BOIS	Tablettes et dalles	31/05/2023	338 / 48	60632	89,98 €
GATARD MON BRICO	Consoles	27/05/2023	345 / 48	60632	398,08 €
GATARD MON BRICO	Consoles	27/06/2023	412 / 60	60632	42,90 €
GATARD MON BRICO	Peinture	27/07/2023	491 / 73	60632	153,45 €
				TOTAL	684,41 €

Nombre d'heures :	16

TOTAL DES FOURNITURES	1 804,38 €

DEPENSES DE PERSONNEL POUR CES TRAVAUX :	
Nombre d'heures :	68 h
Taux horaire :	20,65 €
	1403,95 €

Total fournitures et personnel	3 208,33 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour évaluer ces travaux et pour effectuer les écritures comptables correspondantes

VI. Épicerie : point d'étape sur les retours des candidatures

47 dossiers ont été retirés. 3 personnes ont déposé leur dossier de candidature. Mme le Maire et Dominique Mallaisé ont lu les dossiers. Il serait souhaitable que d'autres conseillers en prennent connaissance afin qu'une discussion entre élus puissent se faire avant de prévoir les entretiens. Olivier BERTRAND et Jean-Michel MONNEAU vont lire les dossiers.

VII. Taille des haies communales

La commission environnement avait évalué à 36 h la taille des haies à déléguer à un prestataire extérieur. Frédéric DIEUMEGARD, qui avait réalisé ces travaux l'année dernière, considère que le temps nécessaire pour ce travail nécessite un minimum de 50 h de travail. Un échange a lieu sur ce point, et il est décidé de consulter d'autres professionnels.

Mme le Maire va donc contacter d'autres prestataires pour effectuer ces travaux.

VIII. Devis TPF : avaloir Rue de la Chamarée

À la suite des inondations Rue de la Chamarée, Salle des Sports, le service Assainissement de l'Agglo2B va effectuer des contrôles des réseaux concernés. Ils ont également demandé l'avis de l'entreprise TPF pour enrayer cette situation. M. TEMPLEREAU conseille de créer un avaloir supplémentaire au coin de la rue de la Chamarée et de la rue des Tilleuls. Le montant du devis est de 787,00 € HT pour la partie des travaux à charge de la commune. Cela permettra de diminuer le volume d'eau qui arrive en bas de la rue de la Chamarée.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis.

IX. Devis Souffleur

Le souffleur des services techniques n'est pas assez puissant pour l'entretien de la voirie. Deux devis ont été demandés à Espace Emeraude.

- Souffleur STIHL BR 700 pour un montant de 682,50 € HT
- Souffleur STIHL BR 800 pour un montant de 707,50 € HT

Mme le Maire propose de retenir le modèle le plus puissant qui est disponible tout de suite.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider ce devis à 707,50 € HT

X. Décisions Modificatives

a. Décision : utilisation du taux de fongibilité (DM n°5)

Mme le Maire précise qu'elle a mis en œuvre une décision modificative portant le n°2 sur le budget général dans le cadre du taux de fongibilité pour assurer le versement des indemnités d'octobre pour les élus (montant : 600 €).

Article	Libellé	Ouvert	Réduit
63512 - 65	Taxes foncières		600,00 €
65311 - 011	Indemnités de fonction	600,00 €	

b. Budget Général : écritures travaux épicerie (DM n°4)

Lors de l'élaboration du budget, le montant de tous les travaux pour l'épicerie a été prévu dans le budget Epicerie. Lors d'un précédent conseil, il a été validé la ventilation des ces travaux et des subventions correspondantes entre le budget Epicerie et le budget principal. Pour mettre en paiement des factures et les imputer dans les budgets correspondants, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget principal.

Article	Libellé	Ouvert
2135 – 21 - 70	Installations générales	70 000,00 €
1328 – 13 - 70	Subventions : autres	70 000,00 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la mise en œuvre de cette décision modificative

c. Budget Général : salaires et indemnités : Chapitres 012 et 65 (DM n°8)

Les crédits ouverts au chapitre 65 « Indemnités des élus et subventions » ne sont pas suffisants pour couvrir tous les paiements jusqu'à la fin de l'année. Après discussion en conseil, un transfert depuis le chapitre 012 est écarté, il est donc décidé d'ouvrir des crédits supplémentaires, pour un montant de 10 000€, au chapitre 65 pour les dépenses et au chapitre 013 pour les recettes.

Article	Libellé	Ouvert
6419 – 013	Remboursements sur indemnités du personnel	10 000,00 €
65311 – 65	Indemnités de fonction	9 000,00 €
65748 - 65	Subventions	1 000,00 €
TOTAUX		**10 000,00 €**

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la mise en œuvre de cette décision modificative

d. Budget Général : Investissements (DM n°7)

Les crédits ouverts aux opérations 70 (Bâtiments) et 71 (Achat de matériels) ne sont pas suffisants pour honorer tous les paiements jusqu'à la fin de l'année. L'opération 65 (Voiries) présente un reliquat qui va être transféré vers les opérations 70 et 71.

Article	Libellé	Ouvert	Réduit
2135 – 21 -70	Installations générales	10 000,00 €	
2151 – 21 -35	Réseaux de voirie		12 000,00 €
2184 – 21 - 71	Matériel de bureau et mobilier	2 000,00 €	

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la mise en œuvre de cette décision modificative

e. Budget Général : Charges à caractère général (DM n°6)

Afin de pouvoir mandater toutes les factures jusqu'à la fin de l'année, il convient d'abonder le chapitre 011.

Article	Libellé	Ouvert
73111 – 731	Impôts directs locaux	5 000,00 €
60632 – 011	Fournitures de petit équipement	5 000,00 €
TOTAUX		**5 000,00 €**

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la mise en œuvre de cette décision modificative

I. Questions diverses

1/ Le démoussage de la toiture de la salle de sports a été effectué. L'entreprise MG Couverture a alerté sur la présence de champignons et a préconisé un traitement hydrofuge après démoussage. Ce traitement serait à refaire au printemps (après vérification). Mme le Maire a donc validé un devis de 2 962,62 € HT et le traitement a été effectué en octobre.

2/ Le mur de l'école a également été nettoyé et traité par fongicide pour un montant de 690,00 € HT par Clochard Dolor.

3/ Une opération "nature propre" est initiée par la fédération des chasseurs des Deux-Sèvres. La commune et l'école ont validé leur participation à cette action qui aura lieu le samedi 16 mars 2024.

4/ Différents documents ont été transmis à l'ensemble du conseil :

- le rapport d'activité 2022 de l'Agglo2B,
- le rapport annuel 2022 de la gestion des déchets,
- le compte rendu de la commission de sécurité pour la salle socio-mairie-cantine,
- le rapport du SDIS pour la défense incendie.

5/ L'antenne 4G est active depuis le 10 octobre.

6/ La cérémonie du 11 novembre se tiendra ce même jour aux monuments aux morts à 9 h 15.

Le Maire,
Nicole COTILLON

Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD